

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2020

DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE ET APPELS FRAUDULEUX - (N° 1724)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE38

présenté par
M. Naegelen, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« informe également le »

les mots :

« indique également au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.